



spoliation héritage d'un petit enfant dont père décédé

Par **simon DELANOE**, le **19/01/2010 à 14:28**

Bonjour

Je viens vous exposer mon problème. Mon ex-oncubin qui a légitimement reconnu notre fille (jeune majeure) est décédé en mars 2008. Le grand-père paternel de ma fille est lui meme décédé en janvier 2009 et nous venons incidemment d'apprendre son décès, son épouse n'ayant jamais admis la naissance de ma fille et ne nous ayant pas avisé de ce décès bien qu'elle sache que nous vivons à l'île de la Réunion et ayant notre adresse.

Mon ex "beau-père" possédait de grosses liquidités, (comptes bloqués, lingots or etc....) et à ma connaissance un seul bien immobilier. J'ignore s'il y existe ou non entre lui et son épouse une donation entre époux ou au dernier vivant.

Le père de ma fille avait une soeur et un frère.

mes questions sont les suivantes[/b]

Est il normal que ma fille n'ait pas été avisée du décès de son grand père par le notaire chargé de la succession?

Son épouse peut elle librement distribuer les liquidités entres ses autres enfants et petits enfants suite au décès de son mari ?

Est il possible de demander (si l'on retrouve le notaire en question) un inventaire des biens laissés au décès du grand père?

Quel sont les droits successoraux de ma fille dans cette histoire? Quelle part "légale" lui revient elle tant au niveau de l'immobilier que des liquidités?

Quel recours avons nous si nous découvrons que sa grand mère a volontairement caché son existence au moment de la succession ?

Merci de m'éclairer